

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANGRES

DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

SEANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le **MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026**, la Commission Administrative s'est réunie en Mairie sous la Présidence de Madame SAINT-MACHIN Annick.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Robillart Pascale, Defremont Marie George, Knop Linda, Lavoine Claudie, Piton Dominique et Messieurs Barlet Jean Loup, Sevin Christian, Guyot Cédric, Haultcoeur Francis, Rus Michel

ABSENTS EXCUSES :

Madame Dilly Valériane ayant donné procuration à Madame Robillart Pascale
Madame Saint Machin Annick ayant donné procuration à Monsieur Barlet Jean Loup
Madame Breton Anouk

Monsieur Barlet Jean Loup est élu secrétaire de séance.

Objet : nouvelles demandes de bons alimentaires

Monsieur F, âgé de 59 ans, et Madame âgée de 47 ans, vivent en couple avec leur fille. Cette dernière travaillait mais a démissionné et ne perçoit actuellement aucune prestation. Les ressources du foyer RSA couple, d'un montant de 814,62 € par mois. Malgré un loyer de 156 €, les ressources du ménage sont insuffisantes pour couvrir les besoins de trois personnes, ce qui les place dans une situation de précarité financière.

Monsieur D, âgé de 32 ans vivait avec sa mère jusqu'à l'expulsion de cette dernière de son logement. Monsieur s'est retrouvé sans domicile. Il perçoit le RSA comme ressource. Une demande de logement a été instruite.

Madame J, âgée de 27 ans, vient de se séparer et élève seule son fils de 2 ans. Elle exerce une activité professionnelle et perçoit un salaire de 465,31 €, ainsi que la PAJE (198,16 €), une aide au logement (224 €) et une prime d'activité (390,15 €). Son loyer s'élève à 797,33 € par mois., Madame rencontre d'importantes difficultés financières pour faire face à ses dépenses courantes et au règlement de ses factures.

Aide aux factures :

Madame C : facture électricité de 83.51€

Le CA a voté à l'unanimité les nouvelles demandes de bons alimentaires.

Concernant l'aide à la facture d'électricité le CA a voté contre l'attribution de l'aide à la facture d'électricité par :

- 11 voix contre
- 1 voix pour

**A Angres,
Le 16 Septembre 2026,**

**La Présidente du CCAS,
Annick SAINT-MACHIN**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AU-062-216200329-20260917-DEL IBCCAS16